

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

États financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Table des matières
Exercice clos le 31 décembre 2021**

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la situation financière au 31 décembre 2021 du New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (l'association), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

(suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Teed Saunders Doyle

Fredericton, Nouveau-Brunswick
le 10 mars 2022

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

teed saunders
doyle | accountants
& advisors

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de la situation financière

31 décembre 2021

	2021	2020
ACTIFS		
À COURT TERME		
Encaisse	328 808 \$	285 794 \$
Placements à court terme (Note 3)	20 025	150 851
Frais payés d'avance	746	154
	349 579	436 799
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 3)	151 812	-
	501 391 \$	436 799 \$
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	5 871 \$	4 981 \$
Employee deductions payable	2 118	-
Frais de cotisation reportés	170 450	170 455
	178 439	175 436
ACTIFS NETS	322 952	261 363
	501 391 \$	436 799 \$

AU NOM DU CONSEIL

_____ *Président*

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État de l'évolution des actifs nets
Exercice clos le 31 décembre 2021**

	2021	2020
ACTIFS NETS - DÉBUT DE L'EXERCICE	261 364 \$	213 847 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	61 588	47 517
ACTIFS NETS - FIN DE L'EXERCICE	322 952 \$	261 364 \$

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Cotisations - ATLMNB	184 920 \$	175 337 \$
Cotisations - SCSLM	112 850	110 520
Autres produits	450	500
Intérêt	1 918	4 284
	<u>300 138</u>	<u>290 641</u>
CHARGES		
Administration (Note 4)	90 743	94 449
Assurance	1 217	1 342
Bulletin d'information, publications et page d'accueil	3 319	697
Comités	1 240	1 043
Déplacement de l'exécutif	100	1 300
Frais SCSLM	112 850	110 520
Frais bancaires et de PayPal	3 078	5 438
Frais de bureau	3 978	5 996
Frais divers	25	205
Frais du conseil d'administration	4 284	2 238
Honoraires professionnels (Note 5)	13 590	18 441
Loyer	2 700	450
Subventions	200	200
Traduction	1 226	805
	<u>238 550</u>	<u>243 124</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>61 588 \$</u>	<u>47 517 \$</u>

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2021**

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>61 588 \$</u>	47 517 \$
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Créditeurs et frais courus	891	682
Frais de cotisation reportés	(5)	8 085
Frais payés d'avance	(592)	179
Employee deductions payable	<u>2 118</u>	-
	<u>2 412</u>	8 946
	<u>64 000</u>	56 463
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements	<u>(20 986)</u>	(2 964)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	<u>43 014</u>	53 499
ENCAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>285 794</u>	232 295
ENCAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>328 808 \$</u>	<u>285 794 \$</u>

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Notes afférentes aux états financiers
Exercice Clos le 31 décembre 2021**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de gouverner et régler les services de laboratoires médicaux offerts au public de la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est constitué en vertu de la loi de la province du Nouveau-Brunswick.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

L'Association considère les contrats comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capital étant des instruments financiers, sauf dans certaines circonstances limitées. L'Association comptabilise les suivants comme instruments financiers:

1. Encaisse et équivalents de trésorerie
2. Placements
3. Crédoeurs et frais courus

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque l'association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'Association comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines transactions avec un lien de dépendance.

Les actifs ou passifs financiers obtenus dans des opérations entre apparentés sont mesurés conformément aux normes comptables pour les opérations entre apparentés, sauf pour les transactions qui sont avec une personne ou une entité dont la relation unique avec l'association est de la capacité de gestion, auquel cas ils sont comptabilisés dans le respect des instruments financiers.

Dans les périodes subséquentes, l'association comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, moins toute réduction pour dépréciation, sauf pour les placements qui sont évalués à leur juste valeur.

L'Association supprime ses passifs financiers, ou une partie de, lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou expirée.

Placements

Les placements à court terme et à long terme se composent de certificats de placement garanti et de titres à revenu fixe. Inclus dans les placements à court terme sont les placements avec une date d'échéance à moins d'une année de la date du bilan.

(continues)

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Notes afférentes aux états financiers
Exercice Clos le 31 décembre 2021**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

Immobilisations corporelles

L'Association comptabilise aux charges certains items, qui seraient normalement considérés comme des immobilisations corporelles, en utilisant la convention comptable disponible à de petits organismes sans but lucratif. Les coûts reliés à ces items sont comptabilisés aux charges dans l'année d'acquisition. Les achats ont inclus divers mobiliers, équipement informatique et logiciel. Au cours de l'exercice, néant a été comptabilisé aux charges (2020 - néant).

Encaisse et équivalents de la trésorerie

L'encaisse et les équivalents de la trésorerie se composent d'encaisse, dépôts à court terme et soldes bancaires, après découverts. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations sont comptabilisées dans l'année auxquelles elles se rapportent et le paiement en est raisonnablement assuré. Les cotisations recueillies pour un exercice futur sont reportées et comptabilisées comme frais de cotisations reportés, moins les frais SCSLM associés. Les autres revenus, comme les frais commanditaires et de conférence, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et reçus.

Les subventions de projet sont comptabilisées comme revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées.

Le revenu de placement est comptabilisé suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Un certain nombre de bénévoles contribuent beaucoup de temps chaque année pour les activités de l'association. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas reconnus dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Notes afférentes aux états financiers
Exercice Clos le 31 décembre 2021**

3. PLACEMENTS

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2021	2020
Placements à court terme				
GIC - 1TRLRX	0.57%	14 novembre 2022	20 025 \$	- \$
GIC - 1LB1GF	2.08%	6 février 2021	-	72 322
GIC - 1LMGRY	2.20%	17 juin 2021	-	10 230
GIC - 1PLYOC	0.76%	5 juillet 2021	-	68 299
			20 025	150 851
Placements à long terme				
GIC - 1T2JC3	0.45%	30 janvier 2023	79 050	-
GIC - 1V794X	0.62%	17 juin 2023	72 762	-
			151 812	-
			171 837 \$	150 851 \$

4. ADMINISTRATION

	2021	2020
Salaires et avantages sociaux	50 324 \$	- \$
Sous-traitance	40 419	94 449
	90 743 \$	94 449 \$

5. HONORAIRES PROFESSIONNELS

Les honoraires professionnels incluent 4 149 \$ (2020 - 10 675 \$) pour des frais juridiques associés à COVID-19.

6. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie d'une souche du nouveau coronavirus («COVID-19») de pandémie qui a entraîné une série de mesures de santé publique et d'urgence mises en place pour lutter contre la propagation du virus. La durée et l'impact du COVID-19 sont inconnus pour le moment et il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'impact que la durée et la gravité de ces développements auront sur les actifs financiers et la situation de la Société dans les périodes futures.